

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA18-10-0006

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2018, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement RGCA18-10-0006 soit le Règlement autorisant un emprunt de 3 990 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

DONNÉ À MONTRÉAL,

Arrondissement de Montréal-Nord, ce 6 mars 2018.

La secrétaire d'arrondissement,
Marie Marthe Papineau, avocate